



Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Nov-
Déc
2020
N°7

Chers concitoyens,

Avec cette crise sanitaire, la vie de notre village, de notre société, se trouve perturbée, moralement et financièrement. Dès que cela vous sera permis, j'espère que vous retrouverez le chemin des artisans et commerçants qui ont particulièrement souffert de ce confinement. Ils sont indispensables à notre village et ses environs. Evitons les achats sur les grandes plateformes en ligne, gardons le contact humain et maintenons les emplois locaux.

L'ancien chef des pompiers ayant démissionné, nous avons le plaisir d'accueillir Mikael Lubiato pour lui succéder. Il marche sur les traces de son oncle Gino qui a œuvré pour le bien être des Pontfabriciens pendant de nombreuses années. Malheureusement, Covid oblige, les pompiers ne passeront pas chez vous pour les calendriers. Une permanence sera assurée le jour du marché et des dépôts seront mis en place chez certains commerçants du village.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

Le Maire, Damien Girard

Conseils Municipaux du 3 novembre et 1^{er} décembre 2020 :

- Commission Appel d'offres
- Transfert parcelles GR
- Loyers appartements collège
- Déduction loyers décembre 2020
- Vente de terrain AD 203
- Mise en place Conseil Municipal des Jeunes
- Location de logements
- Transfert ancien collège au Grand Reims
- 11 novembre 2020
- Travaux de voirie rue de Selles
- Don de sapin
- Entretien trottoirs
- Concours décorations de Noël CCAS
- Conseil Municipal des Jeunes (affiche et bulletin de candidature)

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Maire expose à l'Assemblée que dans les communes de - 3500 habitants, la commission d'Appel d'Offres doit se composer, outre le Maire, de 3 membres titulaires et autant de suppléants parmi les membres du Conseil Municipal. Il convient donc de modifier sur ce point la délibération n°20/2020 du 9 juin 2020. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants : Damien GIRARD, Président de droit Membres titulaires : Frédérique BUAT - François-Xavier BRAU - Dany PREVOST
Membres suppléant : - Sophie CERCEAU - Amélie GAPE - Aline COURTY

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 19 voix POUR

- Incorporation au domaine public communal et transfert à la CUGR - Voirie

Le Maire expose qu'il convient de régulariser la situation de plusieurs terrains à proximité de l'école maternelle, de l'ancien collège, du gymnase et du cimetière. Ainsi le cabinet Dupont Rémy Miramon a procédé aux divisions afin de délimiter les parties conservées par la commune et les parties destinées à la voirie communale. Le Maire propose d'incorporer dans le domaine public les parcelles concernées et de les transférer au Grand Reims pour l'exercice de la compétence « voirie ».

Le Conseil Municipal décide l'incorporation dans le domaine public communal des parcelles destinées à la voirie : - AC 597 pour 287 m², près du cimetière
- AC 161 pour 740 m² et AC 614 pour 476 m², près du gymnase
- AC 620 pour 366 m², AC 608 pour 967 m², AC 630 pour 751 m², AC 616 pour 45 m² et X 158 pour 53 m², près de l'école maternelle.

Le Conseil municipal demande le transfert de ces parcelles à la CUGR dans le cadre de la compétence voirie.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 19 voix POUR.

Vie Locale

- Enquête mobilité
- Permanence Trésor Public
- ENEDIS Postes
- Préau école maternelle
- Commission fleurissement
- Don du sang

**Prochain conseil le
12 janvier 2021 à
19h30 à la Mairie.**

IN
FO
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E
S

- Fixation des loyers des 3 appartements de l'ancien collège

Suite au départ du collège dans les nouveaux locaux, l'ensemble du bâtiment a été rétrocédé à la commune. La partie scolaire sera mise à disposition du Grand Reims pour l'accueil de l'école élémentaire.

La commune conserve la partie administrative de l'ancien collège, qui sera louée au Grand Reims, pour l'accueil du pôle de proximité et les 3 appartements qui seront prochainement loués.

Il convient par conséquent de fixer les loyers de ces 3 appartements en prenant en compte la problématique liée au chauffage de ces logements et en proposant de fixer des forfaits de charges.

Le Conseil Municipal fixe les loyers suivants :

Appartement n°1 : 95 m² loyer mensuel hors charge 630 € + forfait mensuel chauffage et entretien chaudière 118 €

Appartement n°2 : 83 m² loyer mensuel hors charge 550 € + forfait mensuel chauffage et entretien chaudière 109 €

Appartement n°3 : 61 m² loyer mensuel hors charge 410 € + forfait mensuel chauffage et entretien chaudière 80 €

Il est rappelé que les loyers seront révisés annuellement en fonction de l'indice de construction du 1^{er} trimestre de chaque année. Ces loyers sont indiqués sans charge d'électricité restant à la charge du locataire. Note : Des travaux sont en cours dans ces appartements (mise en place de VMC et travaux de réfection de peinture/sol).

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 11 voix POUR, 8 ABSTENTION.

- Réduction des loyers de décembre 2020 – COVID 19

Le Maire expose que, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et du second confinement qui a eu lieu en novembre 2020, un certain nombre de professionnels sont en difficulté du fait de leur fermeture administrative.

Certains sont locataires de leur local professionnel auprès de la commune. La commune dispose donc d'un levier pour les aider à traverser cette nouvelle période difficile. Afin de les soutenir dans cette période économique exceptionnelle, il est proposé de suspendre l'appel des loyers pour le mois de décembre 2020 aux locataires suivants : Sté EMMA (institut de beauté), et Mme GOUBLOT Audrey (bio-énergéticienne).

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition et d'annuler les loyers pour le mois de décembre 2020 pour 2 locataires dont l'activité a été touchée du fait du second confinement COVID 19.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 18 voix POUR.

- Vente du terrain AD 203 à M. et Mme LEMAIRE

Suite à la délibération n°30/2020 du 08 octobre 2020 concernant la vente du terrain, parcelle AD 203, d'une superficie totale de 370 m², un courrier a été adressé aux propriétaires riverains afin qu'ils puissent se positionner sur l'achat de ce terrain. Seuls M. et Mme LEMAIRE Thierry ont manifesté un intérêt pour l'achat de cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide la vente du terrain, parcelle AD 203 m² à M et Mme LEMAIRE Thierry au prix de vente de 20 € le m²., les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 18 voix POUR.

- Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Le Maire expose le projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Les objectifs de cette structure sont de permettre aux jeunes de s'exprimer en devenant citoyens responsables et de s'impliquer dans la vie de la commune.

Le Maire présente le projet de règlement intérieur qui précise les règles de composition et de fonctionnement de ce Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal décide la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes et adopte son règlement intérieur.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 19 voix POUR.

Présents aux Conseils Municipaux :

- BESSON Dominique
- BUAT Frédérique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- COUSINAT Karen
- DELAVACQUERIE
Nathalie
(pouvoir transmis le
03.11.20)
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY
Marie-France
- GAPE Amélie (excusée
jusque 20h le
01.12.20)
- GIRARD Amaury
- GIRARD Damien
- GOUYON Emmanuel
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel
(pouvoir transmis le
03.11.20)
- MAHUT Corinne
- PRÉVOST Dany
(pouvoir transmis le
01.12.20)
- USALUPPI Mélodie



**Bibliothèque
municipale
fermée les 24, 26 et
31 décembre et
le 2 janvier**

Horaires habituels
d'ouverture :

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 14h à
17h
- Jeudi de 16h30 à
18h30
- Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne
[http://pontfaverger-
moronvilliers-
pom.c3rb.org/](http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/)

- Location de logements

Le Maire fait part à l'Assemblée de la vacance des 3 logements communaux situé 2 rue de Nayeux et des différentes demandes de logement reçues.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter :

- la location « à titre précaire et révocable » du logement vacant N°1 (95 m² environ) situé 2 rue de Nayeux à Monsieur Dany PREVOST à compter du 15 décembre 2020, et fixe le montant de la location à 748 € par mois.

- accepte la location « à titre précaire et révocable » du logement vacant N°2 (83 m² environ) situé 2 rue de Nayeux à Monsieur Pascal ZEIMET à compter du 15 décembre 2020, et fixe le montant de la location à 659 € par mois.

- la location « à titre précaire et révocable » du logement vacant N°3 (61 m² environ) situé 2 rue de Nayeux à Monsieur IZZO Charles-Antoine à compter du 15 janvier 2021, et fixe le montant de la location à 490 € par mois.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 19 voix POUR.

- Transfert de l'ancien collège (partie scolaire) à la CUGR

Considérant que les compétences scolaires et périscolaires de la CUGR entraînent le transfert en pleine propriété des biens de la commune de Pontfaverger-M en lien avec ces compétences sans perception d'indemnité et sous réserve d'un accord amiable entre les parties. Le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert au profit de la CUGR de l'ensemble des biens communaux et suivants : école maternelle, gymnase, ancien collège (partie scolaire).

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 19 voix POUR.

Cérémonie du 11 novembre 2020

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle et au confinement, la cérémonie s'est déroulée sans public. Après le dépôt de gerbe, le discours de M. Le Maire, l'appel aux morts, les élus et les pompiers se sont recueillis durant la minute de silence; faisant honneur aux victimes militaires et civiles morts pour la France. Merci à M. Ledain d'être venu jouer du clairon.



Travaux de réfection de la rue de Selles

Jusqu'au 26 février 2021, la CU du Grand Reims poursuit les travaux d'enfouissement de tous les réseaux et réfection de la chaussée de la rue de Selles (chantier interrompu du 18/12/20 au 06/01/21). Durant toute la période des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits sur les horaires de chantier de 8h à 17h, l'accès des riverains sera toléré entre 17h et 8h.

Un alternat de circulation pourra être ponctuellement mis en place sur la rue St Médard. Les accès au cabinet médical et à l'usine Promel Brunella seront maintenus pendant la durée du chantier sauf interventions ponctuelles validées avec les intéressés. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Un alternat de circulation pourra être ponctuellement mis en place sur la rue St Médard. Les accès au cabinet médical et à l'usine Promel Brunella seront maintenus pendant la durée du chantier sauf interventions ponctuelles validées avec les intéressés. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.



Don d'arbre de Noël

Nous remercions Mme GIRARD Bernadette pour le don de l'arbre de Noël qui embellit le centre du village.



Entretien des trottoirs

En cas de neige, de verglas, de stagnation de feuilles et de boues, nous vous remercions de bien vouloir procéder au nettoyage du trottoir situé devant votre habitation pour la sécurité de tous. Pour rappel cet acte est de votre responsabilité pour votre trottoir, la collectivité gère uniquement l'entretien des voiries. Sel à votre disposition, Rue Thiers, derrière la Mairie.



Concours de décorations de Noël organisé par le CCAS

Le CCAS vous propose son 3^{ème} concours de décorations de Noël extérieures.

Poster sur le messenger du facebook Pontfaverger-Moronvilliers ou sur son bandeau bleu « contactez » une photo de votre décoration de Noël extérieure en indiquant votre adresse.



Les prix des 3 photos ayant récoltées le plus de « j'aime » seront :

1^{er} prix : un colis repas de fête duo

2^{ème} prix : un colis repas de fête solo

3^{ème} prix : 1 Boîte de chocolats Léonidas

Date butoir des candidatures et des résultats le 18/12/20 à 18h30



Enquête des mobilités et des transports

La Communauté Urbaine du Grand Reims, en partenariat avec l'Etat, Cerema et la région Grand-Est, réalisera du 12 janvier au 17 avril 2021 une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les habitants.



Les renseignements récoltés permettront d'étudier la mobilité de la population afin d'apporter des améliorations aux transports collectifs, au stationnement, à la circulation...

Vous serez contacté par des agents de la société ALYCE pour convenir d'un rendez-vous soit en direct soit téléphonique.

Les agents seront munis d'une **carte professionnelle**.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Permanence du Trésor Public sur notre commune

Les permanences du Trésor Public en Mairie sont annulées au regard du contexte sanitaire, cependant un accueil téléphonique est à votre disposition au **0 809 401 401** avec un agent de la DGFIP pour toutes informations concernant votre imposition sur le revenu, votre taxe foncière et/ou d'habitation.

La Direction départementale des Finances de la Marne a développé un dispositif d'assistance LOCAL qui repose sur un numéro d'appel unique, le **03 26 87 95 00**, permettant d'entrer en relation avec une cellule téléphonique départementale.

ENEDIS

8 offres à pourvoir pour une formation « Monteur Réseau Aéro Souterrain » Pour tout renseignement complémentaire : Contactez Mme Sanchez au 06 69 55 80 83.



Enedis Champagne Ardenne

Charleville-Rethel
Epernay- Reims
Troyes- Romilly s/S
Bar s/Aube
Chaumont-

8 postes à pourvoir

Formation en alternance 12 mois

pour devenir:

Technicien-ne Travaux sous Tension

Technicien-ne d'Interventions Polyvalent-e

V
I
E

L
O
C
A
L
E

Préau à l'école maternelle

Un préau a été installé à côté de l'entrée de la maternelle afin de protéger les plus petits en cas de mauvaise météo pour attendre l'ouverture des classes.

Merci de respecter les règles de distanciation physique si vous l'utilisez.



Aménagements Commission Fleurissement



Comme vous avez pu le voir dans le bulletin municipal d'octobre 2020 la Commission Fleurissement s'est agrandi avec 11 bénévoles de Pontfaverger-M..

L'équipe a dernièrement parcouru les rues du village afin de réfléchir sur différentes actions comme l'emplacement

de nouveaux pots de fleurs, de bancs et de poubelles. Leur mise en place a débuté et les plantations, principalement des vivaces, vont suivre.

Un grand remerciement aux bénévoles qui de part leur actions vont participer à l'aménagement et l'embellissement de notre village. Récemment des décorations de Noël créées par des bénévoles de la commission et validées par ses membres ont été installés rue de Châlons.



PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !



Don de sang

**MARDI 22 DÉCEMBRE
DE 15H30 À 19H30**

SALLE POLYVALENTE

PONTFAVERGER